



Apprendre, grandir et m'épanouir

## École primaire de l'Envolée

420, rue du Menuisier, Trois-Rivières  
Québec, G8T 6N5

téléphone : (819) 374-2676  
télécopieur : (819) 374-5365

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE MARDI 19 JUIN 2018

- Sont présents :** Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Julie Beaumier; Mélanie Fortin; Isabelle Héon et Jacynthe Dupont.  
Messieurs Sylvain Bouchard, Georges-André Auclair; Marco Derouin
- Sont absents :** Madame Sandra Sauvageau

#### 1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum

Monsieur Bouchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

#### 2- Questions du public

Aucune

#### 3- Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 19-06-2018;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ  
17 / 18 – 34



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marco Derouin et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 19-06-2018;

en n'y apportant aucune correction.

#### 4- Adoption du procès-verbal du 2 mai 2018

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ  
17 / 18 – 35



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mélanie Fortin, il est résolu à l'unanimité ;

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018;

**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2018 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les modifications suivantes :

P.3, c) Madame Dupont nous présente de la nouvelle... enlevé le : de

## 5- Suivi du dernier procès-verbal

Concernant le prêt des locaux, Mme Jacynthe a fait une enquête auprès des autres écoles. Chaque demande sera analysée à la pièce par le CÉ.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit approuver l'utilisation des locaux qui leur sont proposés;

**CONSIDÉRANT** l'offre de prêt ou de location du local qui lui sera faite quant à l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école;

**CONSIDÉRANT** que ce prêt ou cette location ne privera en rien les élèves et le personnel de l'école dans leurs besoins de locaux;

033 – CÉ  
17 / 18 – 36



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mélanie Fortin, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le plan d'utilisation des locaux de l'école pour l'année scolaire 2018-2019 en analysant chaque demande une à la fois.

## 6- Correspondance (courrier adressé au CÉ)

Leucan pour les boîtes à l'Halloween : l'information sera présentée au personnel l'an prochain.

## 7- Sujets de discussion

a) Budget 2017-2018 et FDS;

Fonds à destination spéciale;

033 – CÉ  
17 / 18 - 37

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice;

**CONSIDÉRANT** le budget 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** le surplus pour l'année 2017-2018;



**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter le transfert du surplus budgétaire dans un fonds à destination spéciale;

b) **Mesures 2018-2019:**

Mme Dupont nous explique le document

**CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter les mesures annuelles de l'école proposées par la direction et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la direction quant à l'utilisation des mesures allouées à l'école;

**CONSIDÉRANT** que dans les règles budgétaires de fonctionnement des C.S. pour l'année scolaire 2018-2019, le MEES impose des compressions à appliquer aux ajustements et permet aux C.S. d'effectuer des choix quant à l'utilisation des sommes;

033 – CÉ  
17 / 18 – 38



**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Georges-André Auclair d'adopter la répartition de montants alloués à l'école telle que déposée.

c) **Rapport annuel du CÉ:**

Les documents nous sont présentés et expliqués.

**CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de bilan de nos activités a été préparé par monsieur le président et madame la directrice;

**CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,** sur proposition de Peggy Milette, il est résolu à l'unanimité ;

033 – CÉ  
17 / 18 – 39



- D'ADOPTER** le rapport annuel présentant le bilan des activités du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
- DE MANDATER** monsieur le président pour qu'il en fasse la présentation lors de l'assemblée générale annuelle des parents;
- DE MANDATER** madame la directrice pour qu'elle en fasse la présentation lors d'une assemblée générale du personnel de l'école;
- DE MANDATER** madame la directrice pour qu'elle en fasse parvenir une copie aux parents;
- DE MANDATER** madame la directrice pour qu'elle fasse parvenir à la commission scolaire une copie du rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2017-2018 de l'école de l'Envolée accompagnée de la présente résolution.

d) **Projet éducatif:**

- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit adopter le projet éducatif de l'école;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;
- CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré que notre école répond bien aux attentes qui la concernent, dans le plan stratégique de la commission scolaire;
- CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école, dans la préparation de ce projet (art. 74, 2<sup>e</sup> par.);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Julie Beaumier, il est résolu à l'unanimité :

- D'APPROUVER**, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2018-2019 de l'école de l'Envolée, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.
- DE MANDATER** Madame la directrice pour qu'elle informe toutes les personnes intéressées par le projet éducatif 2018-2019 de notre école.

e) **Organisation scolaire 2018-2019:**

Mme Jacynthe nous présente l'organisation scolaire à ce jour :

Nous aurons 2 classes de maternelle donc 1 avec un PDS.

Maternelle : 30 élèves, première année : 22 élèves, deuxième année : 15 élèves, troisième année : 24 élèves, quatrième année : 19 élèves, cinquième année : 22 élèves et sixième année : 20 élèves

f) **Calendrier des activités éducatives 2018-2019;**

Mme Jacynthe explique les balises du ministre pour les sorties éducatives. Donc, l'adoption des activités sera reportée à l'an prochain si les balises changent.

g) **Fournitures scolaires 2018-2019;**

Madame Dupont nous explique les nouvelles balises du ministre.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 212,1 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil des commissaires de la commission scolaire du Chemin-du-Roy a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77,1 et dans le respect de l'article 7, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> paragraphes de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;

**CONSIDÉRANT** que les projets de listes de fournitures scolaires proposés par madame la directrice ont été élaborés avec la participation des enseignants;

033 – CÉ  
16 / 17 – 41



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité d'approuver les listes de fournitures scolaires qui seront à la charge des parents des élèves de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2018-2019, dont copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater la direction de l'école pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

033 – CÉ  
16 / 17 – 42

De plus, une résolution (voir annexe) sera envoyée au ministre afin de l'informer de notre désaccord contre les nouvelles balises pour les fournitures scolaires et les sorties scolaires.

h) **Horaire de l'école 2018-2019;**

On nous présente le document officiel.

i) **Reddition de compte – Plan de lutte à l'intimidation;**

**CONSIDÉRANT** le plan de lutte à l'intimidation;

**CONSIDÉRANT** la consultation et l'implication de l'équipe-école;

**CONSIDÉRANT** l'information transmise par la direction de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ  
17 / 18 – 43



**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Marco Derouin et résolu à l'unanimité d'approuver la reddition de compte du plan de lutte à l'intimidation;

j) **Soirée reconnaissance 28 mai 2018;**

La soirée reconnaissance a eu lieu de 28 mai dernier.

L'élève de l'année : Joliane Rheault – 5<sup>e</sup> année

L'athlète de l'année : Édouard Bouchard

Membre du personnel de l'année : Mme Guylaine Lajeunesse, enseignante de musique

8 - **Affaires diverses**

a) **Journée du 22 juin**

Explication du gala et du déroulement de la journée

10- **Levée de la séance**

**CONSTATANT** que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ  
17 / 18 - 44



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mélanie Fortin, il est résolu à l'unanimité;

**DE LEVER** la séance ordinaire du 19 juin à : 8 h 40;

**Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

Présidence

Secrétaire

Jacynthe Dupont  
Directrice